



DIRECTION DE LA LOGISTIQUE ET DES MOYENS GÉNÉRAUX

15 RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06

TÉLÉPHONE : +33 (0)1 42 34 21 45

SENAT-DLMG-2025-06

## APPEL D'OFFRES OUVERT

*ACHAT D'ARTICLES D'HABILLEMENT  
ET D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)*

**D.C.E.**

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

**JUILLET 2025**

Date et heure limites de remise des offres :

LUNDI 20 OCTOBRE 2025 À 11 HEURES  
via la plateforme PLACE :  
<https://www.marches-publics.gouv.fr>

# SOMMAIRE

	<i>Page</i>
<b>ARTICLE 1 - POUVOIR ADJUDICATEUR .....</b>	<b>4</b>
1.1. Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur.....	4
1.2. Correspondants administratifs et techniques du marché.....	4
1.3. Adresse à laquelle les documents de la consultation peuvent être demandés.....	5
<b>ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ .....</b>	<b>5</b>
2.1. Description et modalités du marché.....	5
2.2. Forme du marché .....	5
2.3. Allotissement et montants maxima du marché .....	5
2.4. Codes CPV.....	6
2.5. Variantes .....	6
2.6. Options.....	6
<b>ARTICLE 3 - CONDITIONS DU MARCHÉ.....</b>	<b>6</b>
3.1. Procédure .....	6
3.2. Durée du marché.....	6
3.3. Lieu d'exécution .....	6
3.4. Obligations relatives aux candidats .....	6
3.4.1. <i>Forme juridique</i> .....	6
3.4.2. <i>Sous-traitance</i> .....	6
3.4.3. <i>Cautions et garanties</i> .....	7
3.5. Dossier de consultation (DCE) .....	7
3.5.1. <i>Composition</i> .....	7
3.5.2. <i>Modifications de détail au dossier de consultation</i> .....	7
3.6. Délai et validité des offres .....	7
<b>ARTICLE 4 - FINANCEMENT ET RÈGLEMENT.....</b>	<b>8</b>
<b>ARTICLE 5 - COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE À PRODUIRE.....</b>	<b>8</b>
5.1. Pièces demandées .....	8
5.1.1. <i>Mesures restrictives au regard des liens éventuels des candidats avec la Russie</i> .....	9
5.1.2. <i>Langue</i> .....	10
5.1.3. <i>Unité monétaire</i> .....	10
5.2. Fourniture d'échantillons et de modèles .....	10
5.2.1. <i>Dispositions générales</i> .....	10
5.2.2. <i>Dispositions particulières à certains lots</i> .....	10
5.2.3. <i>Liste des échantillons ou modèles demandés</i> .....	11
<b>ARTICLE 6 - CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES.....</b>	<b>13</b>
6.1. Dépôt électronique sur la plateforme PLACE .....	13
6.2. Copie de sauvegarde .....	13
6.3. Dépôt des échantillons ou modèles.....	14
<b>ARTICLE 7 - SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES.....</b>	<b>14</b>
7.1. Examen des candidatures.....	14
7.2. Jugement des offres .....	15
7.3. Délai de production des certificats fiscaux et sociaux .....	16

**ARTICLE 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES..... 16**

**ANNEXE MODÈLE INDICATIF DE DÉCLARATION SUR L'HONNEUR ..... 17**

## **ARTICLE 1 - POUVOIR ADJUDICATEUR**

### **1.1. Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur**

Sénat  
M. Emmanuel Triboulet  
Directeur de la Logistique et des Moyens généraux (DLMG)  
15, rue de Vaugirard  
75006 Paris  
France  
Courriel : [marches-dlmg@senat.fr](mailto:marches-dlmg@senat.fr)

### **1.2. Correspondants administratifs et techniques du marché**

#### ➤ Correspondants administratifs

Mme Caroline Bachschmidt et M. Jean-Pierre Roman  
Direction de la Logistique et des Moyens généraux  
Sénat  
15, rue de Vaugirard  
75006 Paris  
France  
Téléphone : +33 (0)1 42 34 31 56  
Courriel : [marches-dlmg@senat.fr](mailto:marches-dlmg@senat.fr)

#### ➤ Correspondant technique

Mme Catherine Escoffet  
Direction de la Logistique et des Moyens généraux (DLMG)  
Sénat  
15, rue de Vaugirard  
75006 Paris  
France  
Téléphone : +33 (0)1 42 34 20 91  
Courriel : [marches-dlmg@senat.fr](mailto:marches-dlmg@senat.fr)

### **1.3. Adresse à laquelle les documents de la consultation peuvent être demandés**

Secrétariat de la Direction de la Logistique et des Moyens généraux (DLMG)  
Sénat  
15, rue de Vaugirard  
75291 PARIS Cedex 06  
FRANCE  
Courriel : [marches-dlmg@senat.fr](mailto:marches-dlmg@senat.fr)

## **ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ**

### **2.1. Description et modalités du marché**

La consultation a pour objet la conclusion d'un marché de fournitures.

Le marché porte sur l'achat d'articles d'habillement et d'équipements de protection individuelle (EPI) pour différentes catégories de personnels du Sénat.

### **2.2. Forme du marché**

Ce marché est un accord cadre à bons de commande (articles R. 2162-2, second alinéa, à R. 2162-6 et R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique), mono-attributaire, sans minimum mais soumis aux maxima prévu à l'article 2.3.

### **2.3. Allotissement et montants maxima du marché**

Ce marché comporte treize lots, affectés chacun d'une valeur maximale d'achats susceptibles d'être commandés pendant la durée totale d'exécution de l'accord-cadre, reconductions comprises. Ces lots ainsi que leurs plafonds (montant hors taxes), prévus par l'article R. 2162-4 du code de la commande publique, sont les suivants :

- lot n° 1 (uniformes des agents hommes et femmes) : 680 000 euros ;
- lot n° 2 (tenues des huissiers hommes et femmes) : 120 000 euros ;
- lot n° 3 (chemises, chemisiers, cravates, foulards et nœuds papillon) : 240 000 euros ;
- lot n° 4 (polos et tee-shirts) : 120 000 euros ;
- lot n° 5 (parkas urbaines et techniques) : 160 000 euros ;
- lot n° 6 (vestes matelassées ou capitonnées) : 30 000 euros ;
- lot n° 7 (tenues d'intervention des surveillants du Palais) : 120 000 euros ;
- lot n° 8 (tenues d'intervention des surveillants du Jardin) : 44 000 euros ;
- lot n° 9 (accessoires d'intervention et de sécurité) : 40 000 euros ;
- lot n° 10 (chaussures d'intervention) : 220 000 euros ;
- lot n° 11 (chaussures de sécurité) : 60 000 euros ;
- lot n° 12 (vêtements de travail) : 220 000 euros ;
- lot n° 13 (équipements de protection individuelle (EPI), hors vêtements et chaussures de sécurité) : 44 000 euros.

Les candidats ont la possibilité de soumissionner à un ou plusieurs lots.

#### **2.4. Codes CPV**

- vêtements, articles chaussants, bagages et accessoires (18000000-9) ;
- vêtements professionnels, vêtements de travail spéciaux et accessoires (18100000-0) ;
- articles d'habillement (18300000-2) ;
- chaussures de protection (18830000-6) ;
- équipements de protection (18143000-3).

#### **2.5. Variantes**

Les variantes ne sont pas admises.

#### **2.6. Options**

Ce marché comporte, à titre d'option, une faculté de reconduction tacite au bénéfice du Sénat, définie à l'article 3 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

### **ARTICLE 3 - CONDITIONS DU MARCHÉ**

#### **3.1. Procédure**

Le marché est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, en application du 1° de l'article R. 2124-2 et des articles R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.

#### **3.2. Durée du marché**

Le marché s'exécute, sous réserve de sa notification, **à compter du 26 janvier 2026**. Il est conclu pour une durée d'un an, reconductible tacitement trois fois, soit une durée totale maximale de quatre ans.

#### **3.3. Lieu d'exécution**

Les fournitures seront livrées au Sénat, Direction de la Logistique et des Moyens généraux (DLMG), 11 rue Servandoni 75006 Paris.

#### **3.4. Obligations relatives aux candidats**

##### ***3.4.1. Forme juridique***

S'il y a constitution d'entreprises en groupement, celui-ci peut être conjoint ou solidaire. En cas de groupement conjoint, le Sénat exige, conformément à l'article R. 2142-24 du code de la commande publique, la désignation d'un mandataire solidaire. L'exigence de solidarité est justifiée par la nécessité de disposer d'un interlocuteur unique pour l'exécution du marché, constitué de prestations étroitement interdépendantes.

##### ***3.4.2. Sous-traitance***

Il est rappelé que la sous-traitance des fournitures est interdite.

En cas de sous-traitance de prestations accessoires de services, les candidats sont tenus d'indiquer dans l'acte d'engagement la nature et le montant desdites prestations qu'ils envisagent de faire exécuter par des sous-traitants, ainsi que le nom de ces sous-traitants afin de les présenter à l'acceptation et à l'agrément du Sénat.

### ***3.4.3. Cautions et garanties***

Aucune.

## **3.5. Dossier de consultation (DCE)**

### ***3.5.1. Composition***

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- le règlement de la consultation et son annexe ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et son annexe ;
- le cadre des réponses techniques (CRT) ;
- les actes d'engagement (AE) et leurs annexes (la déclaration de sous-traitance, le cas échéant ; le bordereau de prix unitaires).

Le dossier peut être **téléchargé** sur le profil d'acheteur PLACE, à l'adresse suivante :  
<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

### ***3.5.2. Modifications de détail au dossier de consultation***

Le Sénat se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours calendaires avant la date fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

En cas de retrait **anonyme** du dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation, le candidat est informé qu'il **ne pourra pas recevoir** les différentes notifications, et notamment la publication des questions/réponses ou encore la modification éventuelle du dossier de consultation en cours de consultation. En effet, ces notifications seront adressées uniquement aux candidats identifiés. Seule la consultation régulière de la plateforme permettra alors au candidat non identifié de rester informé de l'évolution de la procédure.

Dans l'hypothèse où la date limite de remise des offres serait reportée, la stipulation prévue au premier alinéa serait transposée en fonction de cette nouvelle date.

Si en revanche des modifications importantes étaient apportées aux documents de la consultation, le Sénat, conformément au 2° de l'article R. 2151-4 du code de la commande publique, prorogerait alors le délai de réception des offres à proportion de l'importance des modifications apportées.

## **3.6. Délai et validité des offres**

Les candidats sont liés par leur offre pendant **cent vingt (120) jours** à compter de la date limite de remise des offres.

## **ARTICLE 4 - FINANCEMENT ET RÈGLEMENT**

Le marché est payé sur le budget du Sénat. Le mode de règlement retenu par le Sénat est le virement.

## **ARTICLE 5 - COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE À PRODUIRE**

### **5.1. Pièces demandées**

Chaque candidat produira un dossier comprenant les pièces suivantes :

#### ***Éléments de la candidature :***

- la lettre de candidature (imprimé DC1)<sup>1</sup> complétée et signée, comportant une adresse électronique valide à laquelle pourra être envoyée toute correspondance relative à la consultation. En cas de candidature groupée, une seule lettre de candidature sera établie pour l'ensemble du groupement. Elle sera renseignée et signée par tous les membres du groupement. Elle précisera la nature du groupement et désignera un mandataire ;
- la déclaration du candidat (imprimé DC2)<sup>1</sup>, complétée ;
- la déclaration sur l'honneur, datée et signée, attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (modèle joint en annexe du règlement de la consultation) si elle ne figure pas dans le DC1 (modèle joint en annexe du règlement de la consultation) ;
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés, justifiant qu'il a été habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible du marché ;
- une déclaration appropriée de banque ou la preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif aux prestations objet du marché pour les trois dernières années disponibles, si elle ne figure pas dans le DC2 ;
- une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- une liste des principales fournitures de même nature réalisées au cours des trois dernières années, précisant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;

Les formulaires DC1 et DC2 peuvent être téléchargés sur le site du ministère de l'économie et des finances, à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Lorsque le candidat se présente sous la forme d'un groupement, chaque membre du groupement doit fournir les pièces susmentionnées à l'exception de la lettre de candidature

---

<sup>1</sup> Les candidats ont la possibilité de remplacer les documents DC1 et DC2 par un document unique de marché européen électronique (e-DUME) en application des dispositions de l'article R.2143-4 du code de la commande publique, en y intégrant les informations sur la candidature requises au titre de la consultation.

(imprimé DC1) qui est commune à l'ensemble des membres du groupement, renseignée et signée par chacun. Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature, il doit produire, pour chacun d'eux, toutes les pièces susmentionnées.

**Éléments de l'offre :**

- pour chaque lot auquel il est soumissionné, l'acte d'engagement et ses annexes, complétés ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe, à accepter sans modification ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et son annexe, à accepter sans modification ;
- le cadre des réponses techniques (CRT), complété ;
- pour les lots n°s 9, 10, 11, 12 et 13, les catalogues et les tarifs s'y rapportant (sur support dématérialisé<sup>2</sup>) ;
- les fiches techniques des fournitures des articles figurant aux bordereaux de prix unitaires ;
- pour chaque lot auquel il est soumissionné, les modèles ou échantillons demandés à l'article 5.2.3 du présent règlement de la consultation.

Les soumissions ne doivent comporter aucune condition ni réserve, sous peine de rejet.

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires que l'acheteur accepte les offres sans signature manuscrite ou électronique. Il est rappelé que le seul dépôt par les soumissionnaires de leur offre vaut engagement de leur part à accepter le marché si celui-ci leur est attribué.

La signature, qui interviendra de manière manuscrite, sera demandée ultérieurement au candidat retenu lors de l'attribution du marché.

**5.1.1. Mesures restrictives au regard des liens éventuels des candidats avec la Russie**

Il est rappelé que la présente consultation entre dans le champ d'application du règlement (UE) n° 2022/576 du 8 avril 2022 modifiant le règlement (UE) n° 833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, qui interdit d'attribuer un contrat de la commande publique :

- si l'attributaire est un ressortissant russe ou une personne physique ou morale, une entité ou un organisme établi sur le territoire russe ;
- si l'attributaire est détenu à plus de 50 %, et de ce manière directe ou indirecte, par une entité établie sur le territoire russe ;
- si l'attributaire est une personne physique ou morale, une entité ou un organisme agissant pour le compte ou sur instruction d'une entité établie sur le territoire russe ou d'une entité détenue à plus de 50 % par une entité elle-même établie sur le territoire russe ;

---

<sup>2</sup> Sur support dématérialisé ou accessible en ligne.

- si le sous-traitant, le fournisseur ou toute entité aux capacités de laquelle il est recouru se trouve dans l'un des trois cas susmentionnés, et le montant de ses prestations représente plus de 10 % de la valeur du marché.

### **5.1.2. Langue**

En application de la loi n° 94-665 du 4 août 1994, l'offre devra être rédigée en langue française.

### **5.1.3. Unité monétaire**

Chaque soumissionnaire devra présenter son offre en euros.

## **5.2. Fourniture d'échantillons et de modèles**

### **5.2.1. Dispositions générales**

Pour chaque lot auquel il soumissionne, le candidat présente, à l'appui de son offre, **un échantillon ou modèle pour chaque article mentionné au 5.2.3 du règlement de la consultation.**

Une étiquette apposée sur chaque échantillon ou modèle, indique clairement **le lot correspondant, la dénomination précise de l'article, avec son numéro de référence à l'annexe du CCTP** (ex : pour le lot n° 1 : « Veste bleu marine femmes (1<sup>er</sup> modèle) – N° 1-11 », pour le lot n° 3 : « Chemise hommes à manches longues – N° 3-1 », etc.), ainsi que **le nom de l'entreprise candidate.**

Si l'offre est retenue, les modèles ou échantillons seront conservés par le Sénat.

Si leur offre n'est pas retenue, les entreprises candidates pourront venir récupérer, à l'accueil de la Direction de la logistique et des moyens généraux, leurs échantillons ou modèles, sous réserve des dispositions de l'article 5.2.2 concernant les lots n°s 10 et 11, dans un délai maximal **d'un mois** à compter de la notification du rejet de l'offre. Passé ce délai, les modèles ou échantillons ne pourront plus être récupérés.

Sous réserve de la prime prévue à l'article 5.2.2 du présent règlement de la consultation pour les chaussures des lots n°s 10 et 11, les candidats non retenus ne pourront prétendre à aucun dédommagement.

### **5.2.2. Dispositions particulières à certains lots**

\* Pour les lots n°s 1 et 2, il est demandé de fournir **pour la veste et le frac**, outre les échantillons visés à l'article 5.2.3 :

- la cartouche complète (entoilage, doublure, boutons) ;
- un montant thermocollé.

\* Pour les lots n°s 10 et 11 : les chaussures déposées comme échantillons seront portées à titre de test pendant plusieurs semaines. Chaque candidat recevra, sur demande du titulaire formulée dans le délai d'un mois à compter de la décision de rejet, **à titre de dédommagement, une prime** dont le montant sera égal au montant TTC le plus bas entre le prix d'achat indiqué au bordereau de prix unitaires par le candidat et la moyenne des prix d'achat de l'ensemble des candidats. Les chaussures testées seront conservées par le Sénat.

\* Pour les lots n°s 9 et 13, les échantillons seront également testés pendant plusieurs semaines.

### 5.2.3. Liste des échantillons ou modèles demandés

Chaque candidat fournira à l'appui de son offre les échantillons ou modèles suivants dans la taille indiquée.

Lots	Articles	N° d'article, annexe du CCTP	Tailles
n° 1	Une veste bleu marine hommes	1-1	50
	Un pantalon bleu marine hommes	1-4	42 Longueur 96 cm, ceinture comprise
	Une veste bleu marine femmes (1 <sup>er</sup> modèle)	1-11	42
	Une veste bleu marine femmes (2 <sup>e</sup> modèle)	1-12	50
	Un pantalon bleu marine femmes (1 <sup>er</sup> modèle)	1-17	38 Longueur 104 cm, ceinture comprise
	Un pantalon bleu marine femmes (2 <sup>e</sup> modèle)	1-18	50 Longueur 98 cm, ceinture comprise
	Un gilet bleu marine (femmes)	1-26	42
	Une jupe bleu marine	1-28	38
	Un gilet de barman (hommes)	1-31	54
	Un gilet de réception (femmes)	1-34	54
n° 2	Un frac (hommes)	2-1	Au choix entre le 48 et le 52
	Un pantalon (hommes)	2-2	Au choix entre le 42 et le 46
	Un gilet (hommes)	2-3	Au choix entre le 48 et le 52
n° 3	Une chemise hommes à manches longues	3-1	39
	Une chemise à plastron des huissiers (femmes)	3-7	36
	Un chemisier femmes à manches longues	3-8	40
	Une cravate anti-étranglement (sans personnalisation)	3-12	Longue
	Un nœud papillon blanc	3-14	
n° 4	Un polo gris à manches longues	4-1	M
	Un tee-shirt gris (sans logo)	4-3	L
	<b>Deux</b> polos blancs à manches longues (femmes)	4-5	M
	<b>Deux</b> polos blancs à manches courtes (femmes)	4-6	M
n° 5	Une parka urbaine (hommes)	5-1	L
	Une veste softshell bleu marine	5-3	L
	Une parka technique	5-4	M
n° 6	Une veste matelassée ou capitonnée	6-1	M
n° 7	Une veste d'intervention (hommes)	7-1	104 M
	Un pantalon d'intervention (hommes)	7-3	84 L
	Un polo respirant à manches courtes	7-6	L

n° 8	Un pantalon d'intervention « été »	8-1	40
	Un pantalon d'intervention « hiver »	8-2	40
n° 9	Une ceinture des surveillants du Palais	9-6	
	Un porte-gants de manutention (surveillants du Palais)	9-8	
	Une paire de gants fourrés	9-10	11
n° 10	Une paire de chaussures « hiver » des surveillants du Palais	10-1	43
	Une paire de chaussures « été » des surveillants du Palais	10-2	43
	Une paire de chaussures « hiver » des surveillants du Jardin	10-3	44
	Une paire de chaussures « été » des surveillants du Jardin	10-4	44
n° 11	Une paire de chaussures basses de manutentionnaires ou d'artisans	11-1	43
	Une paire de chaussures basses de jardiniers	11-3	39
	Une paire de chaussures hautes de jardiniers	11-4	43
	Une paire de bottes	11-5	43
	Une paire de chaussures basses de mécaniciens ou d'électricien	11-8	43
	Une paire de chaussures de cuisine	11-9	44
	Une paire de chaussures de service (hommes)	11-11	43
	Une paire de chaussures de service (femmes)	11-12	39
n° 12	Un pantalon de jardinier (hommes)	12-1	40/42
	Un pantalon de jardinier (femmes)	12-2	52/54
	Un bermuda	12-5	48/50
	Un pantalon de mécanicien du Jardin	12-6	44/46
	Un blouson de mécanicien du Jardin	12-7	48/50
	Un gilet fourré sans manches	12-12	M
	Une softshell de jardiniers	12-13	S
	Un tablier	12-16	
	Un bonnet	12-25	
	Une cape de pluie	12-28	
	Un pantalon de cuisinier	12-30	Au choix entre le 42 et 46
	Une veste de chef cuisinier à manches longues	12-31	Au choix entre le 48 et le 54
n° 13	Une paire de gants tricotés, enduction mousse de nitrile sur la paume et bout des doigts	13-1	Au choix entre le 8 et 10
	Une paire de gants nitrile	13-4	Au choix entre le 8 et 10
	Une paire de gants, cuir bovin hydrofuge	13-5	Au choix entre le 8 et 10
	Un casque de chantier en ABS	13-23	
	Un casque antibruit avec coussinets en mousse synthétique, réglables en hauteur et ajustables	13-31	
	Un demi-masque antigaz	13-45	

## **ARTICLE 6 - CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES**

### **6.1. Dépôt électronique sur la plateforme PLACE**

Les plis des candidats devront faire l'objet d'une **transmission électronique** obligatoirement sur la plateforme PLACE des achats de l'État, à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr> en se référant à la consultation appropriée.

Les dossiers devront être transmis au Sénat avant la date et l'heure limites fixées en page de garde du présent règlement de la consultation.

Les dossiers transmis après cette limite ne seront pas pris en considération et seront éliminés sans examen.

L'attention des candidats est attirée sur les délais, parfois non négligeables, de chargement de leur offre sur la plateforme. Ils prendront les précautions utiles pour déposer leur pli dans le respect de la date et de l'heure de remise des offres.

Leur attention est également attirée sur le fait que plusieurs consultations sont susceptibles d'être organisées par le Sénat à une même échéance et de comporter sur la plateforme une date limite de remise des offres identique. Le dépôt d'une offre, par erreur, sur une consultation ne correspondant pas au présent marché sera considéré comme rendant l'offre irrecevable.

### **6.2. Copie de sauvegarde**

Le candidat a la possibilité, avant la date mentionnée ci-dessus, d'adresser ou de remettre une copie de sauvegarde de son dossier sur support papier ou sur support physique (CD-ROM ou clé USB) dans une enveloppe cachetée comportant la mention :

**APPEL D'OFFRES OUVERT  
ACHAT D'ARTICLES D'HABILLEMENT  
ET D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)  
LOT(S) N°(s).... (à compléter)  
*Nom de l'entreprise.....*  
**Copie de sauvegarde**  
NE PAS OUVRIR**

Cette copie de sauvegarde sera adressée à l'adresse suivante, **par porteur, contre récépissé** :

Sénat  
Direction de la Logistique et des Moyens généraux  
11, rue Servandoni  
75006 PARIS  
du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures

ou à l'adresse suivante, par courrier recommandé avec accusé de réception :

Sénat  
Direction de la Logistique et des Moyens généraux  
15, rue de Vaugirard  
75291 PARIS Cedex 06

Le candidat peut également remettre une copie de sauvegarde par voie électronique. Dans cette hypothèse, la copie de sauvegarde doit être transmise au moyen d'outils et de dispositifs conformes aux exigences minimales des moyens de communication électronique prévus par les dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019, modifié par arrêté ECOM2308848A du 14 avril 2023, relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du code de la commande publique).

Quelle que soit la forme de la copie de sauvegarde, celle-ci devra parvenir au Sénat avant les dates et heures de remise des plis indiquées en page de garde.

Conformément à l'article 2 l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, la copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans l'une ou l'autre des deux hypothèses suivantes :

- un programme informatique malveillant est détecté dans le dossier électronique déposé sur la plate-forme de dématérialisation ;
- la candidature ou l'offre a bien été transmise par voie électronique mais n'est pas parvenue avant la date limite de dépôt des dossiers, ou bien n'a pas pu être ouverte par le pouvoir adjudicateur.

### **6.3. Dépôt des échantillons ou modèles**

Les échantillons et modèles demandés seront envoyés par colis recommandé avec accusé de réception au **Sénat, Direction de la Logistique et des Moyens généraux, 15 rue de Vaugirard 75291 Paris cedex 06** ou déposés, contre récépissé, à l'accueil de la Direction de la Logistique et des Moyens généraux au **11 rue Servandoni 75006 Paris** du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Tous les échantillons présentés par un même candidat seront envoyés ou déposés en une seule fois.

**Les échantillons ou modèles doivent impérativement parvenir au Sénat au plus tard avant les date et heure limites de remise des offres.**

## **ARTICLE 7 - SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES**

### **7.1. Examen des candidatures**

L'appréciation des candidatures est réalisée dans les conditions prévues aux articles R. 2144-1 à R. 2144-7 du code de la commande publique. Elle s'effectue en tenant compte des garanties et capacités professionnelles, techniques et financières des candidats. Elle pourra intervenir à tout moment, y compris après l'examen des offres, et au plus tard avant l'attribution.

## 7.2. Jugement des offres

Le jugement des offres sera réalisé dans les conditions prévues aux articles R. 2152-1 à R. 2152-7 du code de la commande publique.

Le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères suivants :

Pour les lots n<sup>os</sup> 1 et 2 :

- **la valeur technique (40 %)** appréciée au regard de trois sous-critères : la qualité de la fabrication (15 %), la qualité des matières (15 %) et le « *bien-aller* » (10 %) ;
- **le prix (35 %)** ;
- **la qualité de service (15 %)** appréciée au regard de deux sous-critères : les facilités offertes par les candidats pour l'organisation des prises de mesures, des essayages et des retouches (10 %) et les moyens humains mis à disposition pour l'exécution du marché (quantité, expérience et qualification) (5 %) ;
- **la performance environnementale (10 %).**

Pour les lots n<sup>os</sup> 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 12 :

- **la valeur technique (45 %)** appréciée au regard de trois sous-critères : la qualité de la fabrication (15 %), la qualité des matières (15 %) et le « *bien-aller* » (15 %) ;
- **le prix (35 %)** ;
- **la qualité de service (10 %)** appréciée au regard de deux sous-critères : les modalités de gestion du service après-vente (condition d'échange, réactivité) (5 %) et les moyens de suivi des commandes en cours (5 %) ;
- **la performance environnementale (10 %).**

Pour les lots n<sup>os</sup> 9, 10, 11 et 13 :

- **la valeur technique (45 %)** appréciée au regard de deux sous-critères : le confort évalué lors des tests (20 %) et la qualité des matières et de la fabrication (25 %) ;
- **le prix (35 %)** ;
- **la qualité de service (10 %)** appréciée au regard les modalités de gestion du service après-vente (condition d'échange, réactivité) (5 %) et les moyens de suivi des commandes en cours (5 %) ;
- **la performance environnementale (10 %).**

**Pour chaque lot, la notation du critère « prix » sera effectuée sur la base du prix total (TTC) demandé, par chaque candidat, pour les quantités estimatives annuelles indiquées dans le bordereau de prix unitaires annexé à l'acte d'engagement.**

La **notation du critère « valeur technique »** se fondera sur les échantillons ou modèles présentés conformément à l'article 5.2 du présent règlement de la consultation et sur les fiches techniques remises à l'appui des offres. Pour les lots n<sup>os</sup> 9, 10, 11 et 13, la notation se fondera en outre sur les tests mentionnés à l'article 5.2.2.

Pour tous les lots, la **notation du critère « qualité de service »** se fondera sur les réponses apportées aux questions du cadre des réponses techniques (CRT).

Pour tous les lots, la **notation du critère « performance environnementale »** se fondera sur les réponses apportées aux questions du cadre des réponses techniques (CRT).

### **7.3. Délai de production des certificats fiscaux et sociaux**

S'il ne les a pas déjà fournis à l'appui de sa candidature, le candidat sur le point d'être retenu devra produire au plus tard avant l'attribution du marché une photocopie certifiée conforme de ses certificats fiscaux et sociaux et les pièces mentionnées aux articles D. 8222-5, D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail. À défaut, le candidat sera éliminé et il sera procédé conformément au second alinéa de l'article R. 2144-7 du code de la commande publique.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à celui-ci soit gratuit.

## **ARTICLE 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés **obligatoirement via la plateforme des achats de l'État PLACE** : <https://www.marches-publics.gouv.fr/> en sélectionnant la procédure relative à l'appel d'offres ouvert objet de la présente consultation.

Ces renseignements complémentaires seront fournis par la Direction de la Logistique et des Moyens généraux du Sénat au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des offres, pour autant que la demande en ait été formulée en temps utile par les candidats.

À cette fin, ces derniers devront avoir formulé leur demande de renseignements **au plus tard sept (7) jours avant la date limite de remise des offres**.

Les réponses, qui seront déposées sur la plateforme, seront accessibles à l'ensemble des entreprises qui se seront au préalable identifiées lors du retrait de leur dossier de consultation. Il est rappelé qu'en cas de retrait anonyme du dossier de consultation, le candidat ne pourra pas recevoir les différentes notifications et notamment la modification éventuelle du dossier de consultation en cours de consultation ou les réponses aux questions posées par les candidats, ces notifications étant adressées uniquement aux candidats identifiés. Dans cette hypothèse, seule la consultation régulière de la plateforme permettra alors au candidat non identifié de rester informé de l'évolution de la procédure.

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.

Aucune réclamation pour mauvaise compréhension du dossier de consultation ne sera acceptée.

## ANNEXE

### **Modèle indicatif de déclaration sur l'honneur**

Je déclare sur l'honneur n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique.

À , le

Nom et qualité du signataire<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> Personne ayant pouvoir d'engager la personne morale candidate.